



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 août 2003  
Français  
Original: anglais

---

### **Premier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire**

#### **I. Introduction**

1. Par sa résolution 1479 (2003) du 13 mai 2003, le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) pour une période initiale de six mois, avec pour mandat de faciliter la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis (S/2003/99, annexe I). Le Conseil m'a également prié de lui rendre compte tous les trois mois de la mise en oeuvre de cette résolution. Le présent rapport fait suite à cette demande. Il présente une évaluation de la situation en matière de sécurité et de la situation humanitaire en Côte d'Ivoire, ainsi que les mesures prises par le Gouvernement de réconciliation nationale pour appliquer l'Accord de Marcoussis. Il décrit également les progrès réalisés dans le déploiement des 26 premiers officiers de liaison de l'ONU en Côte d'Ivoire et le plan de la Mission pour déployer progressivement les 50 autres, conformément à la résolution 1479 (2003) du Conseil de sécurité.

#### **II. Situation en matière de sécurité**

2. La sécurité en Côte d'Ivoire a continué de s'améliorer depuis la présentation de mon rapport du 26 mars 2003 (S/2003/374 et Corr.1). Pour consolider l'accord de cessez-le-feu le 17 octobre 2002, les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et les Forces nouvelles, comprenant le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), le Mouvement populaire ivoirien du grand ouest (MPIGO) et le Mouvement pour la justice et la paix (MJP), ont signé un nouvel accord de cessez-le-feu global le 3 mai. Aux termes de cet accord, les forces françaises de l'opération Licorne et les forces de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se sont déployées dans l'ouest de la Côte d'Ivoire avec les FANCI et les Forces nouvelles le 24 mai, afin de créer une zone de confiance exempte d'armes, d'étendre la ligne de cessez-le-feu à la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria, et de désarmer ou d'expulser des éléments libériens de cette zone. Du fait de ce déploiement, la sécurité dans les zones inaccessibles de la région ouest du pays s'est considérablement améliorée, ce qui a permis le retour des villageois déplacés et la reprise des activités humanitaires.

3. Dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu global, les FANCI et les Forces nouvelles ont mis en place un mécanisme pour faciliter le dialogue sur les questions



de sécurité, grâce auquel elles sont parvenues à un accord sur des zones de cantonnement précises pour leurs forces respectives. Ce dialogue et le désengagement des forces ont aidé à renforcer la confiance entre les deux parties et à réduire les tensions le long de la ligne de cessez-le-feu. Les deux parties, avec les forces de l'opération Licorne et les forces de la CEDEAO, ont établi un quartier général commun à Bouaké et Bangolo, pour faciliter la coordination entre les forces quadripartites.

4. Autre fait nouveau important, les FANCI et les Forces nouvelles ont publié, le 4 juillet, une déclaration proclamant officiellement la fin de la guerre en Côte d'Ivoire. Les deux parties ont prêté serment au Président et se sont engagées à régler à l'avenir tous les différends par un dialogue pacifique.

5. Il subsiste cependant certaines tendances négatives qui menacent de réduire à néant les progrès importants réalisés sur le plan de la sécurité. L'amélioration initiale de la sécurité à Abidjan, qui avait justifié le retour de la capitale à la phase d'alerte 3, est désormais compromise par les activités de milices armées opposées à l'Accord de Marcoussis. En particulier, les activités des milices du Groupement patriotique pour la paix (GPP) basées dans les quartiers de Marcory et Yopougon d'Abidjan, et les soi-disant « jeunes patriotes », constituent une grave menace pour la sécurité et les droits de l'homme dans la capitale. Les activités connexes de certaines personnalités politiques en vue, qui ont appelé à la désobéissance civile contre des ministres affiliés aux Forces nouvelles, ont également suscité des tensions dans le pays.

6. Des éléments incontrôlés des Forces nouvelles, qui ont mis en place des postes de contrôle sur les grandes routes dans le nord du pays, ainsi que les éléments armés libériens « indépendants » qui continuent à maintenir une présence dans l'ouest du pays, font également peser une grave menace sur la stabilité précaire du pays. Par ailleurs, il ressort d'informations confirmées que le réarmement des FANCI se poursuit, tandis que l'on soupçonne les Forces nouvelles de réarmer également, ce qui a donné lieu à des allégations concernant les motifs ultérieurs des unes et des autres. Ces achats d'armes sapent la confiance entre les deux parties et risquent de porter atteinte à l'engagement des Forces nouvelles à désarmer.

7. La « partition » continue du pays entre le nord et le sud du fait du contrôle et de l'administration du nord par les Forces nouvelles perpétue également un climat d'incertitude, qui intensifie la crainte d'une reprise éventuelle des hostilités. Les mesures qui auraient été prises par les Forces nouvelles pour s'organiser en unités correspondant à la gendarmerie, aux forces armées et aux forces de police d'une administration d'État sont particulièrement préoccupantes à cet égard. Les Forces nouvelles affirment toutefois que cette restructuration avait pour but d'assurer un contrôle plus efficace et de faciliter le paiement des soldes.

### **III. Mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis**

8. Les efforts déployés par les parties ivoiriennes pour faire avancer la mise en oeuvre de l'Accord de Marcoussis ont, de la même façon, donné des résultats mitigés. Sur le plan positif, le Gouvernement de réconciliation nationale a été mis en place et fonctionne désormais sous la direction du Premier Ministre, Seydou Diarra. Les ministres affiliés aux Forces nouvelles, qui avaient boycotté les trois premières réunions du Conseil des ministres en alléguant de problèmes de sécurité ont fini par

arriver à Abidjan le 16 avril pour prendre leurs sièges dans le nouveau Gouvernement. Le 28 mai, celui-ci a présenté son projet de programme pour la mise en oeuvre de l'Accord de Marcoussis, qui est actuellement à l'examen à l'Assemblée nationale. Ce programme propose des mécanismes et des moyens pour régler les problèmes clefs identifiés dans l'Accord de Marcoussis, concernant notamment la nationalité, l'identité et le statut des étrangers; le régime électoral; l'éligibilité à la présidence de la République; le régime foncier; les médias; les droits et libertés de la personne humaine; le redressement économique et la cohésion sociale; et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion.

9. Le programme proposé envisage la mise en place de mécanismes qui permettent de faire véritablement la preuve de la nationalité ivoirienne conformément à la législation applicable. Ces mécanismes comprennent une commission nationale de la naturalisation chargée d'examiner la législation en vigueur en la matière, d'étudier les législations comparables en matière d'identification dans les pays de la CEDEAO et de recommander des critères pour l'octroi du permis de résidence aux nationaux de la CEDEAO, ainsi que des mesures pour améliorer le statut des étrangers. La commission devrait achever ses travaux dans un délai de neuf mois.

10. En ce qui concerne le régime électoral, le Gouvernement a l'intention de restructurer la Commission électorale indépendante, de proposer une législation qui permette d'assurer l'identification crédible des électeurs, de revoir le processus d'établissement des listes électorales, d'étudier la question du financement des partis politiques et de prendre des mesures pour garantir l'indépendance de la justice dans le règlement des litiges électoraux. La réforme du régime électoral devrait être menée à bien dans un délai de huit mois. En ce qui concerne la question connexe de l'éligibilité à la présidence de la République, le Gouvernement, conformément à l'Accord de Marcoussis, adopterait dans un délai de cinq mois des mesures pour fixer à 35 ans l'âge minimum des candidats et limiter à deux mandats de cinq ans la période durant laquelle le Président de la République peut rester au pouvoir. Les candidats à la présidence doivent être de nationalité ivoirienne et nés de père ou de mère ivoiriens d'origine.

11. Pour ce qui a trait aux droits et libertés de la personne humaine, les mesures envisagées dans le programme comprennent la mise en place d'une commission nationale des droits de l'homme et la création d'une commission internationale chargée d'enquêter sur les cas de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises depuis que le conflit a éclaté en septembre 2002. En ce qui concerne les médias, le programme prévoit une série de mesures qui seraient instituées au cours d'une période d'une trentaine de mois, allant au-delà des élections de 2005. Il s'agit notamment de lois visant à assurer la liberté de la presse et à renforcer les organes de réglementation des médias, ainsi que de mesures contre des abus tels que la calomnie et l'incitation à la haine et à la xénophobie, et de mesures pour assurer l'impartialité des médias publics.

12. En ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, une équipe d'experts de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a aidé le Gouvernement de réconciliation nationale à mettre au point un programme efficace. Le 9 juillet, le Gouvernement a annoncé un calendrier d'exécution dudit programme, selon lequel le cantonnement des forces devait commencer le 31 juillet et être achevé au

15 août 2003. L'opération de désarmement se déroulerait du 20 août au début du mois de septembre 2003, la démobilisation étant achevée à la fin de septembre et la réinsertion au 20 octobre 2003. Un programme de désarmement volontaire de la population civile serait mis en oeuvre après l'achèvement du désarmement et de la démobilisation des anciens combattants. Des détails concernant le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ont été présentés par le Premier Ministre Seydou Diarra dans l'allocution qu'il a prononcée au Conseil le 25 juillet. Un bureau de coordination du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans le nord du pays a été ouvert dans le bastion du MPCI, Bouaké, le 11 juillet. Il sera dirigé conjointement par les forces de l'opération Licorne et les forces de la CEDEAO, les officiers de liaison militaire de l'ONU, les FANCI et les Forces nouvelles. Le début de l'opération de désarmement a cependant été différé du fait que les Forces nouvelles l'ont lié à l'adoption d'une loi d'amnistie et à la nomination des Ministres de la défense et de l'intérieur.

13. La loi d'amnistie a finalement été adoptée par l'Assemblée nationale le 6 août. Cette loi accorde l'amnistie aux personnes qui ont commis des actes politiques contre la sécurité de l'État entre septembre 2000 et septembre 2002, et permet aux exilés de rentrer dans le pays. Elle ne prévoit toutefois pas d'amnistie pour les crimes contre l'humanité et les infractions économiques graves. Le projet de loi d'amnistie avait suscité un débat nourri tant au sein de l'Assemblée nationale qu'en dehors. De nombreux Ivoiriens ont jugé ce projet de loi prématuré et souligné qu'il était nécessaire de vérifier les violations des droits de l'homme qui ont été commises et d'en identifier les auteurs avant de soulever la question de l'amnistie. Les partisans de l'initiative ont affirmé en revanche que l'adoption de cette loi était indispensable à la création d'un environnement propice à la mise en oeuvre de l'Accord de Marcoussis et au renforcement du climat de confiance nécessaire à la poursuite de la réconciliation nationale. La prochaine étape critique du programme de mise en oeuvre de l'Accord de Marcoussis sera la soumission à l'Assemblée nationale de 41 projets de décret et de loi portant sur toutes les questions visées plus haut.

14. Parmi les autres mesures importantes prises par le Gouvernement de réconciliation nationale en vue de la mise en oeuvre de l'Accord de Marcoussis on peut citer ses efforts pour étendre l'autorité de l'État à tout le pays et rétablir les services publics dans le nord et l'ouest. À cette fin, le Premier Ministre a convoqué le 22 mai une session du Cabinet dans le bastion du MPCI, à Bouaké. Le Gouvernement a également dépêché dans le nord des missions d'évaluation technique comprenant des représentants de banques et de services publics en vue de faciliter la remise sur pied des services économiques et sociaux. Dans le même ordre d'idées, un train a assuré un service à titre d'essai dans le nord pour voir s'il était possible de rétablir la liaison ferroviaire à destination de cette zone. Parallèlement aux mesures prises pour rouvrir le nord contrôlé par les rebelles, le Gouvernement a entrepris des efforts pour renouer des relations avec les pays voisins – Burkina Faso et Mali – et rétablir les liens commerciaux qui avaient été perturbés durant le conflit.

15. En dépit des progrès décrits ci-dessus, certains membres clefs du parti au pouvoir – le Front populaire ivoirien (FPI) – continuent à penser que l'Accord de Marcoussis est inapplicable. Selon eux, il viole certaines dispositions de la Constitution de la Côte d'Ivoire et ne constitue donc pas une base pour la stabilité à long terme dans le pays. En conséquence, ils se sont employés activement à en saper

la mise en oeuvre. À l'Assemblée nationale, le FPI a vivement critiqué le projet de programme du Gouvernement pour la mise en oeuvre de l'accord, en particulier les aspects concernant les questions sensibles de la nationalité, de l'identité et du statut des étrangers, qui sont au coeur de la crise politique du pays.

16. En outre, certaines personnalités politiques clefs opposées à l'Accord de Marcoussis ont collaboré avec les soi-disant « jeunes patriotes » fidèles au FPI pour fomenter des actes hostiles contre des ministres affiliés aux Forces nouvelles. À cet égard, les appels lancés par le Président de l'Assemblée nationale à la désobéissance civile contre des ministres des Forces nouvelles ont entraîné de graves incidents qui ont suscité des préoccupations quant à la sécurité de ces derniers. L'incident le plus grave s'est produit le 27 juin quand de jeunes émeutiers ont attaqué le Ministre des communications et Secrétaire général du MPCI, Guillaume Soro, dans les locaux de la Radio télévision ivoirienne (RTI). Les Forces nouvelles ont considéré cet incident comme une tentative d'assassinat et décidé de différer le début du processus de désarmement. Les commandants militaires des Forces nouvelles ont également publié une déclaration demandant le retrait de leurs ministres du Gouvernement de réconciliation nationale et décrétant l'état d'urgence dans le nord du pays, décision qui a été rapportée par la suite.

17. À la suite de cet incident, les forces de l'opération Licorne, les forces de la CEDEAO et le Gouvernement ont conjointement redoublé d'efforts pour assurer la sécurité de tous les ministres et dirigeants politiques. La CEDEAO a déployé du personnel spécialisé de protection de la sécurité dans le cadre de sa force de maintien de la paix, et le Gouvernement a créé une unité spéciale de protection au sein de la gendarmerie nationale, avec des fonds fournis par l'Union européenne et le Canada.

18. D'autres activités déstabilisatrices ont été menées par des éléments des deux parties dans le but de saper les efforts de réunification du pays. On peut citer à cet égard la destruction d'une partie de la ligne de chemin de fer à Abidjan par les « jeunes patriotes », pour empêcher le rétablissement de services ferroviaires vers le nord, et l'arrestation par le MPCI de personnalités envoyées dans le nord par le Gouvernement pour évaluer les besoins en vue du rétablissement des services publics dans cette région. Ces personnalités ont été relâchées par la suite.

19. Un autre problème important qui continue à attiser les tensions politiques entre les parties signataires de l'Accord de Marcoussis est celui de la nomination des Ministres de la défense et de l'intérieur qui est actuellement dans l'impasse. Ces deux portefeuilles sont pour le moment détenus par des ministres par intérim. La nomination du Ministre de la condition féminine, de l'enfance et de la famille est également dans l'impasse. Dans les trois cas, le Président, Laurent Gbagbo, a rejeté les candidats proposés par les partis politiques. Dans son allocution au Conseil de sécurité le 25 juillet, le Premier Ministre a indiqué qu'il avait l'intention de s'employer à régler ce problème aussi rapidement que possible.

#### **IV. Activités du Comité de suivi**

20. Le Comité de suivi, qui supervise l'application de l'Accord de Marcoussis, sous la direction de mon Représentant spécial, Albert Tevoedjre, s'est efforcé d'aider les parties à surmonter les difficultés susmentionnées. Il s'est réuni régulièrement pour examiner les problèmes qui se posaient avant et depuis la

formation du nouveau gouvernement. Il reçoit aussi les doléances de toutes les forces politiques et a offert des explications concernant les Accords de Marcoussis ou d'Accra ou s'est entremis afin de régler les divergences de vues concernant leur interprétation. Ces efforts de médiation ont pour but de promouvoir la confiance mutuelle entre tous les acteurs politiques. Le Comité a commencé à encourager les organisations de la société civile, comme les ONG, les chefs traditionnels, les associations féminines, la presse et les groupes parlementaires, à faire connaître leurs vues sur les questions politiques en suspens, notamment pendant la période menant aux élections prévues pour 2005. Il a décidé de se réunir au moins une fois par semaine pour examiner la situation globale en matière de politique et de sécurité.

## V. Déploiement de la Mission

21. Le 27 mai, le général de brigade Abdul Hafiz (Bangladesh) a été nommé chef de la liaison militaire de la MINUCI. Il s'est rendu au Siège de l'ONU pour des réunions d'information avant la phase de déploiement, du 4 au 7 juin, à la suite de quoi il a été déployé à Abidjan avec un petit groupe d'officiers de liaison, afin d'établir le quartier général militaire de la Mission. Le groupe de 26 officiers autorisé pour le déploiement initial, au titre de la résolution 1479 (2003) du Conseil de sécurité, a reçu une formation avant le déploiement au quartier général de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone à Freetown, du 16 au 22 juin, et a été déployé dans le cadre de la MINUCI le 23 juin.

22. Le 4 juillet, la Mission a déployé trois équipes d'officiers de liaison à divers points stratégiques à Abidjan, dont deux officiers au centre opérationnel des FANCI, un officier au quartier général du commandement de la CEDEA et deux officiers au quartier général de l'opération Licorne à Port-Bouët. Les déploiements sur le terrain des équipes d'officiers de liaison, y compris deux officiers au quartier général du commandement de théâtre des FANCI à Yamoussoukro et quatre officiers au quartier général des Forces nouvelles à Bouaké, ont été achevés le 9 juillet. Deux officiers ont également été déployés à Duékoué, dans l'ouest du pays, le 24 juillet. Ces équipes de terrain s'emploient actuellement à surveiller en permanence la situation en matière de sécurité et à établir la liaison avec toutes les parties, de même qu'avec les forces de la CEDEAO et de l'opération Licorne. Jusqu'à présent, les équipes d'officiers de liaison ont reçu un niveau de coopération raisonnable de la part de leurs interlocuteurs. Au total, 13 officiers de liaison sont assignés au quartier général de la MINUCI à Abidjan.

23. Avec l'amélioration de la situation dans l'ouest du pays sur le plan de la sécurité à la suite des déploiements quadripartites dans la région et compte tenu du rôle de surveillance que la MINUCI doit jouer et de l'appui qu'elle doit fournir en ce qui concerne le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, la Mission a demandé l'approbation du déploiement immédiat d'un deuxième groupe de 6 officiers de liaison, suivi d'un troisième groupe de 10 officiers sur les 50 officiers restants. Le déploiement des officiers demandés a été autorisé et la mobilisation du personnel nécessaire est en cours. Conformément au paragraphe 4 de la résolution 1479 (2003) du Conseil de sécurité, les autres officiers seront déployés progressivement selon les besoins et lorsque les conditions de sécurité le permettront. Il est prévu que le rythme de leur déploiement sera principalement déterminé par le volume des activités liées au programme de désarmement, de

démobilisation et de réinsertion, ainsi que par les besoins en matière de contrôle et de liaison dans l'ouest et le nord du pays.

24. La MINUCI a établi un plan selon lequel les officiers de liaison seront déployés par équipe dans neuf sites, comme suit : une équipe de 10 officiers à Bouaké, une équipe de 6 officiers à Korhogo, avec une fonction de supervision pour Ouangolo et Ferké; une équipe de 6 officiers à Yamoussoukro, avec une fonction de supervision pour Daoukro, Bouaflé et Mbahiakro; une équipe de 4 officiers à Bondoukou, avec une fonction de supervision pour Bouna; une équipe de 6 officiers à Man, avec une fonction de supervision pour Odienne; une équipe de 6 officiers à Duékoué, avec une fonction de supervision pour Guiglo et Toulépleu; une équipe de 4 officiers à Daloa, avec une fonction de supervision pour Vavoua et Séguéla; une équipe de 4 officiers à San-Pédro et une équipe de 8 officiers à Abidjan. À mesure que le nombre total d'officiers de liaison déployés sur le terrain augmentera, l'état-major au quartier général de la MINUCI sera renforcé par 9 officiers supplémentaires, ce qui portera à 22 le nombre total d'officiers de liaison assignés au quartier général. Ce plan sera réexaminé périodiquement afin de tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain et des activités exécutées dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

## VI. Droits de l'homme

25. La protection de la population civile, en particulier des groupes vulnérables, demeure un problème majeur en Côte d'Ivoire. La persistance de la violence et l'insécurité continuent d'affecter la protection des droits de l'homme dans l'ensemble du pays. Bien que la destruction des bidonvilles à Abidjan ait été quelque peu freinée, à l'initiative des maires et par décision judiciaire, plusieurs incidents ont toutefois été signalés récemment. D'après les informations reçues, plusieurs défenseurs des droits de l'homme et activistes de la société civile continuent de recevoir des menaces de mort. D'autres sont partis en exil ou ont été contraints de vivre dans la clandestinité et de changer régulièrement de lieu de résidence. Le 5 avril 2003, le bureau du Mouvement ivoirien des droits de l'homme à Abidjan a été mis à sac. Dans l'ouest du pays, on continue de signaler des cas de pillage dans les villes et les villages et d'extorsion d'argent à des civils, mais à une échelle moindre depuis la création de la zone de confiance.

26. En mars 2003, un ministère indépendant des droits de l'homme a été établi, en remplacement du portefeuille des droits de l'homme qui, jusqu'alors, relevait de l'autorité du Ministre de la justice. Autre fait positif, le Gouvernement a donné son accord de principe concernant les visites des rapporteurs spéciaux de la Commission des droits de l'homme sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, et sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, ainsi que celles de mon Représentant spécial sur les personnes déplacées.

27. En réponse à une demande formulée par le Président Gbagbo dans une lettre datée du 21 février 2003, j'ai dépêché une première équipe en Côte d'Ivoire chargée d'effectuer une étude de faisabilité concernant la création d'une commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme commises pendant le conflit. L'équipe, dirigée par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, s'est rendue à Abidjan, Bouaké, Korhogo, Man, Bangolo, Duékoué et

Yamoussoukro, où elle a séjourné du 27 février au 22 mars. Elle s'est entretenue avec le chef d'état-major des FANCI, le général Dary et le général Beth des forces françaises de l'opération Licorne, des représentants de la communauté diplomatique, des représentants de divers groupes de la société civile, ainsi qu'avec mon Représentant spécial et l'équipe de pays des Nations Unies.

28. L'équipe a conclu que la création d'une commission internationale d'enquête bénéficiait d'un large appui de la part de la plupart des interlocuteurs, y compris le Gouvernement de réconciliation nationale et les organes de l'ONU, comme le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Mon Représentant spécial, en consultation avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, indiquera les mesures à prendre par la suite lorsque les conditions sur le terrain permettront le lancement de la commission.

29. Un conseiller principal pour les droits de l'homme et une petite équipe de spécialistes des droits de l'homme, dont un spécialiste des sexes et plusieurs fonctionnaires chargés de la protection des enfants, ont été assignés à la MINUCI. Les activités de la Mission dans le domaine des droits de l'homme auront pour objectif principal de faciliter l'application des dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis relatives aux droits de l'homme et de fournir une assistance à cette fin, ainsi que de surveiller la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire et de faire rapport à ce sujet, une attention particulière étant accordée aux droits des femmes et des enfants, notamment les enfants soldats.

30. En février 2003, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a dépêché un spécialiste des droits de l'homme (hors classe), pour aider l'équipe de pays des Nations Unies. Le Haut Commissariat, le PNUD et les spécialistes de la MINUCI chargés des droits de l'homme continueront d'aider le Gouvernement à mettre en place une commission nationale indépendante pour les droits de l'homme et à élaborer un plan d'action national sur cette question.

31. Le PNUD a commencé à mettre en oeuvre le programme ABRIS (Appui à la base pour la reconstruction, la réinstallation et l'intégration sociale) qui a pour but de fournir une assistance humanitaire ciblée aux communautés affectées, afin de créer des conditions appropriées pour la reprise économique après le conflit. Le programme utilise un cadre de protection des droits de l'homme garantissant que des conditions spéciales sont créées pour protéger les groupes vulnérables, assurer la transparence et promouvoir le respect de tous les intéressés dans un contexte non discriminatoire. Ces concepts ont été mis en oeuvre dans le cas d'un module de formation visant trois groupes tests. La formation a eu lieu à Yamoussoukro et Bouaflé en juin 2003; y ont participé des représentants des collectivités locales et d'organismes de soutien au développement, ainsi que des représentants de l'administration territoriale. À la fin de juin, 10 jeunes activistes dans le domaine des droits de l'homme ont été formés et un stage a été organisé pour une quarantaine de journalistes et d'autres représentants des médias, du 23 au 25 juillet. Un autre module de formation sera fourni à 40 défenseurs des droits de l'homme, membres d'ONG et agents de la fonction publique en août, à Bouaké.

32. L'équipe de pays des Nations Unies a également établi un groupe sectoriel sur la protection, ouvert à la participation de tous les organismes des Nations Unies, ONG et autres organisations de la société civile. Afin de mieux protéger les victimes de violations des droits de l'homme, le groupe a concentré son attention sur les questions d'accès, la destruction illégale des bidonvilles, l'élimination de la

violence discriminatoire, les médias de la haine et le statut civil des camps de réfugiés et de déplacés. Sous la direction du conseiller principal pour les droits de l'homme de l'équipe de pays, le groupe a établi un document stratégique sur la protection et participé à la formulation d'un code de conduite pour l'action humanitaire.

## **VII. Information et médias**

33. Depuis la formation du Gouvernement de réconciliation nationale en mars 2003, la presse a examiné son rôle de près et reconnu sa responsabilité dans l'aggravation des tensions en se montrant « partisane, mesquine et inféodée aux partis politiques qui sont tout à la fois ses commanditaires et ses partenaires ».

34. Plusieurs initiatives et faits importants indiquent que la presse dans son ensemble et les médias d'État, en particulier, se sont alignés, volontairement ou à contrecœur, sur le processus de paix et de réconciliation. C'est ainsi que la presse a créé une Association des journalistes pour la réconciliation et la paix en Côte d'Ivoire à l'issue d'un séminaire organisé par Media Action International, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'UNESCO et le PNUD. Tous les journalistes du sud et du nord du pays ont participé à ce séminaire.

35. Après l'incident survenu dans les locaux de la Radio télévision ivoirienne (RTI) au cours duquel le Ministre des communications a été victime d'une tentative d'assassinat, le nouveau directeur général et le nouveau secrétaire général ont promis, au cours de la cérémonie de prise de fonctions, de garantir l'impartialité et l'objectivité de la presse et de faire de la RTI un instrument actif diffusant des messages de paix et de réconciliation. Le Gouvernement a également décidé de renforcer les pouvoirs de l'Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie (OLPED), en tant qu'organisme de surveillance des médias, en l'autorisant à sanctionner tous les articles incitant à la haine ou à la division et à l'aggravation des tensions.

36. Malgré une certaine résistance, le Gouvernement devrait pouvoir adopter une loi sur la presse qui lui permettrait de fixer un nouveau cadre juridique afin de libérer la presse de sa dépendance financière à l'égard des partis politiques. Cela prendra du temps, étant donné que la prochaine période électorale ne manquera pas de relancer l'opposition et les tractations politiques.

## **VIII. Aspects humanitaires**

37. La situation de la Côte d'Ivoire sur le plan humanitaire reste inquiétante. Un demi-million de personnes, essentiellement des travailleurs migrants burkinabè, maliens et guinéens, ont fui la Côte d'Ivoire, par leurs propres moyens ou avec l'aide de leurs ambassades, à cause de la xénophobie et des tensions ethniques. En outre, il y aurait selon les estimations 800 000 personnes déplacées. De nombreux enfants ont été séparés de leur famille et plusieurs centaines d'entre eux ont été recrutés par toutes les parties au conflit. L'effondrement des services sociaux de base dans les zones non contrôlées par le Gouvernement a créé une situation catastrophique dans le nord et dans l'ouest.

38. La situation des réfugiés libériens dans l'ouest du pays reste précaire. Sur les 87 000 réfugiés libériens qui séjournèrent dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, dans la zone d'accueil des réfugiés en 2002, 36 800 seulement sont restés dans le pays. Le seul camp de réfugiés de Côte d'Ivoire, le camp de Nicla, accueille actuellement quelque 4 000 réfugiés libériens. De nombreux réfugiés sont retournés au Libéria malgré la détérioration de la situation dans ce pays. Dans l'intervalle, l'escalade récente du conflit au Libéria a provoqué un nouvel exode de plus de 33 000 Libériens dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Ceux qui sont restés, tout comme les nouveaux arrivés, continuent de se heurter à l'hostilité des populations locales à cause de la participation supposée d'éléments libériens armés au conflit en Côte d'Ivoire.

39. L'Organisation internationale pour les migrations a soutenu le rapatriement volontaire de plus de 1 000 étrangers du sud-ouest de la Côte d'Ivoire depuis la mi-juillet, et près de la moitié des 8 500 travailleurs migrants, pour la plupart burkinabè, qui sont logés dans quatre centres de transit dans la ville de Guiglo, dans l'ouest, se sont inscrits pour être rapatriés volontairement. En outre, l'UNICEF et certaines ONG cherchent activement à dissuader les entités militaires d'utiliser des enfants soldats. Save the Children, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'autres organismes s'emploient à identifier les enfants séparés de leur famille et non accompagnés, y compris les anciens enfants soldats, dans l'ensemble du pays.

40. La sécurité alimentaire laisse nettement à désirer dans le nord et l'ouest. Dans le nord, la partition de fait du pays a eu de lourdes conséquences sur la situation économique et donc sur l'état nutritionnel de la population. À cause de la violence, des déplacements et de l'impossibilité d'accéder à la terre au cours des derniers mois, les ménages ont été contraints de consommer leurs réserves de semences, hypothéquant ainsi la prochaine campagne. Les femmes et leurs ménages sont particulièrement touchés, étant donné que 68 % des femmes sont occupées dans le secteur de l'agriculture. De plus, les nombreux déplacés ont des répercussions négatives sur la sécurité alimentaire des communautés d'accueil, quelque 80 % d'entre eux vivant actuellement dans des familles d'accueil. Dans l'ouest, Médecins sans frontières (MSF) et Merlin ont identifié et traité à ce jour plus de 3 000 enfants souffrant de malnutrition. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont besoin d'urgence de fonds pour fournir des semences et des outils à quelque 10 000 petits exploitants dans l'ouest. Le PAM mettra sur pied, en étroite collaboration avec tous les partenaires, un système de suivi de la sécurité alimentaire afin de mieux cibler, suivre et organiser les interventions.

41. La division du pays a eu pour effet d'effacer complètement les structures étatiques et administratives chargées du système de soins de santé dans le nord et l'ouest. Plus de 80 % du personnel de santé de cette partie du pays ont abandonné leur poste et 70 % des infrastructures sanitaires sont fermées. Une série d'organisations non gouvernementales, dont Médecins du monde, MSF, Merlin, le CICR et la Croix-Rouge ivoirienne assurent des soins de santé et soutiennent les services médicaux dans l'ouest et le nord. L'ONU, des organisations non gouvernementales internationales et des partenaires du CICR cherchent bien actuellement à combler le vide laissé par l'effondrement du système en menant des interventions primaires et secondaires limitées, mais la population n'a pas accès à des programmes essentiels de santé génésique, de planification familiale et de

vaccination. Heureusement, les autorités responsables, avec l'appui de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la santé, vont relancer les programmes de vaccination, en particulier contre la rougeole, exécutés jusque-là par des organisations non gouvernementales internationales.

42. Le conflit a perturbé l'année scolaire de plus d'un million d'enfants fréquentant les écoles primaires. Les écoles continuent à fonctionner dans les zones contrôlées par le Gouvernement et plus de 60 000 enfants déplacés fréquentent des écoles supplémentaires créées à leur intention. Dans le nord, les écoles ont été officiellement fermées à cause de l'insécurité, encore que des activités d'enseignement informel se soient poursuivies dans de nombreuses zones, grâce à des organisations religieuses et des groupes de citoyens, ainsi que grâce à l'UNICEF, par son programme « L'école pour tous », et au PAM, au moyen de programmes de cantine scolaire. Le Ministère de l'éducation a récemment annulé sa décision de déclarer une année blanche dans les zones contrôlées précédemment par les rebelles. Un système d'évaluation est en cours d'élaboration afin d'identifier les élèves dont l'année scolaire pourrait être validée, et des cours de rattrapage sont prévus pour l'été.

43. L'Envoyée humanitaire du Secrétaire général pour la crise en Côte d'Ivoire, Carolyn McAskie, assure la coordination générale des activités humanitaires internationales. Un comité interinstitutions de coordination humanitaire a été créé en février 2003, en attendant la nomination d'un coordonnateur humanitaire pour la Côte d'Ivoire, afin d'assurer la complémentarité des opérations humanitaires. Ce comité a rédigé une stratégie d'aide aux déplacés, qui sera soumise à l'examen du Comité interministériel de coordination humanitaire récemment créé. Le Comité interinstitutions travaillera étroitement avec celui-ci afin d'améliorer la coopération et la coordination entre les organismes humanitaires et les différents ministères. La communauté humanitaire est aux prises avec un manque de ressources pour répondre aux besoins énormes liés au retour des déplacés et à la remise en état des communautés, l'appel global interinstitutions pour la Côte d'Ivoire et les cinq pays voisins les plus touchés, qui a été lancé le 29 avril 2003, n'a donné que 20 % des 91 millions de dollars nécessaires.

## **IX. Relèvement économique et social**

44. La Côte d'Ivoire traverse toujours une grave crise économique et sociale, qui touche toute la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Les pays voisins les plus atteints par la crise ivoirienne sont le Burkina-Faso, la Guinée, le Mali et le Niger, qui sont fortement tributaires de l'infrastructure de transport de la Côte d'Ivoire pour leurs importations et leurs exportations, ainsi que des envois de fonds de leurs ressortissants.

45. Les projections optimistes d'une croissance de 3 % en 2002 pour la Côte d'Ivoire ont été revues à la baisse et ramenées à -1,2 %. C'est le secteur primaire qui a subi la plus faible contraction (0,9 %), tandis que les secteurs secondaire et tertiaire ont été les plus touchés, avec des contractions de 3,8 et 5,3 %, respectivement. Dans le secteur agricole, la production et la commercialisation du coton, de la canne à sucre, du tabac et de la noix de cajou ont fortement chuté. Le secteur privé traverse une profonde dépression et la cote de crédit du pays s'est considérablement dégradée. L'industrie hôtelière continue de subir des pertes

d'exploitation et, d'après la Fédération nationale des industries et services, les activités ont chuté de 25 % depuis septembre 2002.

46. Pour l'année 2002, les recettes de l'État se sont chiffrées à 1 517,8 milliards de francs CFA, contre des projections de 1 milliard 473 millions, traduisant une amélioration des recettes fiscales et non fiscales. Toutefois, la hausse des dépenses publiques et surtout des dépenses militaires requises pour soutenir l'effort de guerre se sont traduites par un déficit global de 91,8 milliards de francs CFA.

47. Les échanges avec le reste du monde ont souffert du blocage des lignes de crédit et des perturbations ainsi que de l'arrêt des activités portuaires. Pourtant, malgré les tendances économiques défavorables signalées plus haut, le pays a connu une amélioration de la balance du commerce extérieur, due essentiellement à de fortes hausses des prix des produits d'exportation associée à une réduction de la valeur des importations. Globalement, malgré un solde négatif du compte des services, le compte actuel présente un solde positif de 532,7 milliards de francs CFA.

48. Sur le plan monétaire, la crise a provoqué un resserrement et une réduction des prêts des banques publiques. Les succursales bancaires de l'intérieur et des zones de guerre ont fermé et les opérations de prêt sont orientées vers d'autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Les prix des produits de base ont augmenté et il y a pénurie de produits provenant des zones de guerre.

49. Dans l'intervalle, le flux de ressources extérieures vers la Côte d'Ivoire a chuté depuis le début des hostilités. L'aide au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés se situait à 225 milliards de francs CFA à la fin de 2002. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont suspendu le décaissement de la deuxième tranche de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance et la deuxième tranche du crédit de relance économique. La Côte d'Ivoire n'en a pas moins continué de respecter ses obligations concernant sa dette envers le FMI et la Banque mondiale.

50. À la fin de juin 2003, la Banque mondiale et le FMI ont dépêché en Côte d'Ivoire une mission d'évaluation afin d'examiner la situation macroéconomique du pays au cours de l'année écoulée, les perspectives de redressement socioéconomique et la reprise de leurs programmes de coopération respectifs. Les conclusions de la mission n'ont pas encore été communiquées, mais il s'agit d'un premier pas vers une mission d'évaluation et de programmation de donateurs multiples prévue dans le courant de l'année.

51. De même, la récente visite du Premier Ministre en Europe et en Amérique du Nord s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Gouvernement visant à mobiliser les partenariats et les ressources nécessaires pour exécuter le programme de reconstruction nationale qu'il entend mettre au point au cours des mois à venir. La Commission européenne a déjà adopté un programme immédiat de réhabilitation après crise pour la Côte d'Ivoire de 30 millions d'euros (réconciliation nationale, désarmement, démobilisation et réinsertion, redressement économique et social des déplacés) pour la Côte d'Ivoire.

52. Le Gouvernement envisage également de prendre d'autres mesures fiscales et non fiscales pour relancer le secteur privé et mettre le pays sur la voie du redressement social et économique.



## **X. Aspects financiers**

53. Conformément à la résolution 1479 (2003) du Conseil, j'ai obtenu du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'autorisation d'engager, pour la période allant du 13 mai au 31 décembre 2003, des dépenses à concurrence de 14 millions de dollars pour faire face aux besoins essentiels et immédiats de la MINUCI durant sa phase de démarrage. Le projet de budget de la Mission, actuellement en préparation, reflétera l'intégralité des besoins de financement pour la période allant du 13 mai 2003 au 30 juin 2004. J'ai l'intention de demander à l'Assemblée générale de se prononcer sur ce projet de budget pendant la partie principale de sa cinquante-huitième session. Je signale qu'au 30 juin 2003, le total des arriérés de contribution aux opérations de maintien de la paix se chiffrait à 1 108 600 000 dollars.

## **XI. Observations**

54. Le processus de paix ivoirien a progressé de façon encourageante durant les six mois qui se sont écoulés depuis la signature de l'Accord de Linas-Marcoussis. En particulier, la mise en place du Gouvernement de réconciliation nationale, l'élaboration du programme de travail du Gouvernement, les mesures de confiance prises par les FANCI et les Forces nouvelles, l'adoption d'une loi d'amnistie, l'établissement d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et la prolongation de la ligne de cessez-le-feu jusque dans la partie ouest du pays, précédemment inaccessible, constituent une bonne base pour de nouveaux progrès sur la voie de l'application intégrale de l'Accord de Linas-Marcoussis, qui devrait permettre d'atteindre l'objectif ultime, à savoir la tenue d'élections libres et régulières en octobre 2005.

55. Vu les questions délicates qui restent à régler, comme l'indique le programme de travail du Gouvernement, il importe que les préparatifs des élections commencent rapidement. L'ONU se tient prête, si le Gouvernement de réconciliation nationale le demande, à apporter son concours pour l'organisation et la conduite des élections. Il faudra aussi que d'autres partenaires internationaux aident la Côte d'Ivoire à préparer les élections.

56. Un long chemin reste à parcourir, et il faudra surmonter les obstacles et résoudre les contradictions sur lesquels le processus de paix risque d'achopper. Les hostilités entre les FANCI et les Forces nouvelles ont pris fin, mais la paix n'est pas pour autant revenue. Le Gouvernement de réconciliation nationale fonctionne, mais il reste incomplet et souvent en proie à des dissensions. Le Gouvernement a pris des mesures importantes en vue de la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis, mais les parties n'ont pas encore toutes fait la preuve de leur entière adhésion à cet accord.

57. Il faudra résoudre ces contradictions pour que s'instaure un climat tel que l'Assemblée nationale puisse débattre de façon constructive des questions cruciales inscrites au programme de travail du Gouvernement. À cet égard, j'en appelle à toutes les parties ivoiriennes afin qu'elles fassent les concessions nécessaires pour débloquent les nominations aux portefeuilles ministériels restants, à savoir la défense, l'intérieur et la condition féminine, l'enfance et la famille. J'exhorte aussi le FPI et les autorités ivoiriennes chargées du maintien de l'ordre à réprimer les

activités des milices, des bandes et des individus qui tentent de compromettre le processus de paix. Les FANCI devraient envisager d'imposer un moratoire sur les achats d'armes, et l'Assemblée nationale poursuivra ses efforts pour adopter de nouvelles lois ayant pour but de renforcer l'indépendance de la presse et de les responsabiliser davantage.

58. Les Forces nouvelles doivent quant à elles mettre fin à la partition de facto du pays et apporter leur concours à l'action menée par le Gouvernement de réconciliation nationale pour rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire. Le maintien de l'emprise des chefs des Forces nouvelles sur le nord du pays limite considérablement les chances qu'a le Gouvernement d'étendre son autorité, et entrave le processus de réconciliation nationale ainsi que la libre circulation des personnes, des biens et des services. Maintenant qu'elles sont représentées dans le nouveau Gouvernement, les Forces nouvelles ne peuvent pas se permettre de maintenir une administration parallèle dans le nord du pays. J'exhorte aussi les Forces nouvelles à respecter le calendrier de désarmement fixé par le Gouvernement de réconciliation nationale et à poursuivre le dialogue amorcé avec les FANCI pour rétablir la confiance.

59. La présence des forces déployées dans le cadre de l'opération Licorne et des forces de la CEDEAO demeure indispensable au maintien dans le pays d'une stabilité encore précaire. Je rends hommage à ces forces pour l'excellent travail qu'elles accomplissent dans des conditions difficiles et avec des moyens limités. Cependant, je suis très préoccupé par les difficultés financières que les forces de la CEDEAO continuent de rencontrer. Je trouve particulièrement inquiétantes les indications selon lesquelles, faute du financement indispensable, les forces de la CEDEAO risquent de ne pas pouvoir s'acquitter des fonctions que leur assigne le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. L'insuffisance des moyens financiers risque aussi de compromettre les opérations visant à consolider la stabilité dans les zones frontalières sensibles, opérations pour lesquelles les forces de la CEDEAO ont besoin de renforts. Je lance donc un appel aux États Membres pour qu'ils apportent d'urgence à ces forces le soutien financier dont elles ont besoin.

60. Le déploiement du personnel civil et militaire de la MINUCI progresse de façon satisfaisante, et la Mission a entrepris des activités de suivi et de liaison qui complètent les opérations de maintien de la paix menées par les forces déployées dans le cadre de l'opération Licorne et les forces de la CEDEAO. La Mission coordonne aussi les activités du Comité de suivi, suit elle-même la situation dans le domaine des droits de l'homme et en ce qui concerne les médias, et se prépare à aider à la mise en oeuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

61. La crise humanitaire aiguë consécutive au conflit et l'effondrement de l'économie ivoirienne continuent de soulever de graves difficultés. La communauté internationale s'est certes engagée à aider la Côte d'Ivoire à faire face à ces difficultés, mais c'est avant tout au Gouvernement et à toutes les parties ivoiriennes qu'il revient de prendre les mesures voulues pour créer un climat de sécurité permettant d'acheminer sans risques l'assistance humanitaire, et qu'il revient aussi de redonner confiance aux partenaires de la Côte d'Ivoire dans les perspectives de relance économique et de développement du pays.

62. Je tiens à saluer l'action menée par le Gouvernement de réconciliation nationale pour améliorer les relations avec les pays voisins et rétablir les liens commerciaux avec le Burkina Faso et le Mali. Cependant, je demeure inquiet de la présence d'éléments libériens, qui continueraient d'opérer dans certaines zones de la partie ouest de la Côte d'Ivoire. Ces éléments risquent, dans l'immédiat comme à terme, de faire échec à l'action menée pour stabiliser tant la Côte d'Ivoire que le Libéria. Néanmoins, je trouve très encourageants les efforts déployés par la CEDEAO et le Conseil de sécurité pour mettre un terme au conflit auquel est en proie le Libéria, conflit qui est la cause première de l'instabilité dans la sous-région. Je crois que l'action entreprise pour déployer au Libéria une force multinationale, puis une opération de maintien de la paix, ouvrira la voie au règlement de problèmes régionaux interdépendants tels que l'utilisation d'enfants soldats et de mercenaires et l'exploitation des ressources nationales à des fins belliqueuses. Comme le Conseil de sécurité l'avait demandé dans une déclaration de son président en date du 25 juillet (S/PRST/2003/11), j'ai chargé mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest de procéder à une étude exhaustive de ces questions, en étroite consultation avec mes Représentants spéciaux pour la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone et d'autres partenaires; je m'appuierai sur cette étude pour présenter au Conseil des recommandations sur la manière dont ces questions pourraient être réglées en renforçant la coordination des opérations menées par les Nations Unies dans la sous-région.

63. En conclusion, je tiens à adresser mes remerciements au Conseil de sécurité, ainsi qu'à la CEDEAO et aux pays donateurs, pour le soutien qu'ils continuent d'apporter à la MINUCI. Mes remerciements vont aussi à mon Représentant spécial, M. Albert Tevoedjre, à tout le personnel civil et militaire de la MINUCI, aux autres organismes des Nations Unies et à tous les partenaires de l'ONU actifs dans le domaine humanitaire et dans celui du développement pour l'appui qu'ils ont apporté au processus de paix et l'action qu'ils ont menée pour faire face à la crise humanitaire durant la période considérée.

## Annexe

**Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire :  
contributions au 13 août 2003**

Effectifs militaires autorisés : 76 officiers de liaison

<i>Pays</i>	<i>Officiers de liaison</i>	<b>Total</b>
Autriche . . . . .	1	1
Bangladesh . . . . .	2	2
Bénin . . . . .	2	2
Ghana . . . . .	1	1
Jordanie . . . . .	2	2
Inde . . . . .	1	1
Irlande . . . . .	2	2
Kenya . . . . .	1	1
Népal . . . . .	1	1
Niger . . . . .	1	1
Nigéria . . . . .	2	2
Pakistan . . . . .	1	1
Paraguay . . . . .	2	2
Pologne . . . . .	1	1
République de Moldova . . . . .	1	1
Roumanie . . . . .	1	1
Sénégal . . . . .	2	2
Tunisie . . . . .	1	1
Uruguay . . . . .	1	1
<b>Total . . . . .</b>	<b>26</b>	<b>26</b>

Chef de la liaison militaire : Bangladesh.

